

2019-06-10
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE NAMUR

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 juin 2019 à 19 h 30 à la salle du conseil, située au 535, Route 323, Namur, et à laquelle sont présents les membres suivants :

M. MARTIN MEILLEUR

**M. GUY GAUTHIER
M. STEVE LEGGETT**

M. SÉBASTIEN DESORMEAUX

Est absente: M^{ME} JOSÉE DUPUIS

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence du Maire, **M. GILBERT DARDEL**
La Directrice générale / Secrétaire-trésorière, **M^{ME} MARIE-PIER LALONDE GIRARD** est aussi présente.

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte

ORDRE DU JOUR

- Adoption de l'ordre du jour
- Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mai 2019
- Période de questions d'ordre général
- **Résolutions :**
 - Règlement 204 abrogeant le règlement 85 concernant une convention de travail pour les employés permanents
 - Politique des conditions de travail et procédures
 - Demande de prévention incendie pour le feu de joie de la Fête nationale de Boileau
 - Embauche d'un Officier municipal en bâtiment et en environnement
 - Démission du Chef d'équipe de la voirie
 - Affichage du poste - Journalier conducteur
 - Embauche du Surintendant à la voirie
 - Contrat de travail du Directeur du service incendie
 - Affichage du poste de Directeur incendie adjoint à l'interne
 - Embauche d'un étudiant dans le cadre d'emplois d'été Canada
 - Embauche d'un journalier conducteur
 - Contrat de travail de la Directrice générale
 - Achat de DVD - Namur mon paradis
 - Autorisation feux d'artifice - Fêtes Namuroises
- **Finance :**
 - Approbation des comptes payables
- Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour
- Rapport du maire
- Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier 2018
- Période d'intervention des membres du conseil
- Dépôt de la lettre de démission d'un conseiller
- Levée de la séance

2019-06-85 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE L'ordre du jour soit adopté tel que présenté, avec dispense de lecture, et il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité

2019-06-86 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT que la Directrice générale / Secrétaire-trésorière a remis copie du procès-verbal de la séance du 13 mai 2019, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquence elle est dispensée d'en faire la lecture ;

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QUE Le procès-verbal de la séance du 13 mai 2019 soit approuvé, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

2019-06-87 RÈGLEMENT 204 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 85 CONCERNANT UNE CONVENTION DE TRAVAIL POUR LES EMPLOYÉS MUNICIPAUX PERMANENTS

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier ledit règlement;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal trouve opportun de rédiger une politique en remplacement de ce règlement;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement relatif au présent règlement a été présenté lors de la séance du conseil le 13 mai 2019 et qu'un avis de motion a aussi été donné à cette date;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE Le présent règlement soit adopté et qu'il soit ordonné et statué comme suit:

ARTICLE 1

Le préambule abroge le règlement 85.

ARTICLE 2

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité

2019-06-88 POLITIQUE DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET PROCÉDURES

CONSIDÉRANT la résolution 2019-06-87 abrogeant le règlement 85 « concernant une convention de travail pour les employés municipaux permanents » ;

CONSIDÉRANT que le conseil désire, par cette politique, établir les conditions de travail des employés;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE La Municipalité de Namur adopte la « Politique des conditions de travail et procédures » telle que déposée à la table du conseil.

Adoptée à l'unanimité

2019-06-89 DEMANDE DE PRÉVENTION INCENDIE POUR LE FEU DE JOIE DE LA FÊTE NATIONALE DE BOILEAU

CONSIDÉRANT que le Comité des loisirs de la Municipalité de Boileau a fait une demande afin d'avoir une protection incendie durant le feu de joie dans le cadre de la Fête nationale;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE Le conseil municipal autorise que le service incendie soit présent durant le feu de joie à la Municipalité de Boileau dans le cadre de la Fête nationale qui aura lieu le 22 juin 2019.

QUE La Municipalité de Namur facture le Comité des loisirs de la Municipalité de Boileau pour un montant de 450 \$ pour le service de prévention.

QU' Advenant une intervention d'urgence, les véhicules seront disponibles afin de répondre à l'urgence.

Adoptée à l'unanimité

2019-06-90 EMBAUCHE D'UN OFFICIER MUNICIPAL EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Namur est à la recherche d'un Officier municipal en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT que Monsieur Jephthé Saintilus a déposé sa candidature pour le poste;

Il est proposé par Monsieur Steve Leggett

QUE L'embauche de Monsieur Jephthé Saintilus soit autorisée au poste d'Officier municipal en bâtiment et en environnement rétroactivement au 27 mai 2019

QUE Monsieur Saintilus soit mandaté à faire respecter la réglementation d'urbanisme et à émettre les permis et certificats, ainsi qu'à visiter et à examiner, toute propriété.

QUE Le conseil autorise la Directrice générale et le Maire à signer un contrat de travail avec ledit candidat selon les termes établis.

Adoptée à l'unanimité

2019-06-91 DÉMISSION DU CHEF D'ÉQUIPE DE LA VOIRIE

CONSIDÉRANT que le Chef d'équipe de la Voirie Monsieur Gary Godin a remis sa démission en date du 22 mai 2019 et son départ le 27 mai 2019 ;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE Le conseil municipal de Namur accepte la démission de Monsieur Godin au poste de Chef d'équipe de la voirie.

Adoptée à l'unanimité

2019-06-92 AFFICHAGE DU POSTE - JOURNALIER CONDUCTEUR

CONSIDÉRANT la résolution 2019-06-91 acceptant la démission de Monsieur Gary Godin au titre de Chef d'équipe de la voirie;

CONSIDÉRANT qu'il y avait lieu de faire l'affichage d'une offre d'emploi pour combler le poste vacant à la voirie;

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QUE Le conseil entérine l'affichage du poste de Journalier conducteur dans le journal local.

Adoptée à l'unanimité

2019-06-93 EMBAUCHE DU SURINTENDANT À LA VOIRIE

CONSIDÉRANT que le poste de Surintendant a été affiché;

CONSIDÉRANT qu'aucune candidature n'a été retenue;

CONSIDÉRANT que le poste de Surintendant a été offert à l'interne;

Il est proposé par Monsieur Steve Leggett

QUE L'embauche de Monsieur Jonathan Turpin soit autorisée au poste de Surintendant à la voirie.

QUE Le conseil autorise la directrice générale et le maire à signer un contrat de travail avec ledit candidat selon les termes préétablis.

Adoptée à l'unanimité

2019-06-94 CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT la résolution 2019-06-93 embauchant Monsieur Jonathan Turpin à titre de Surintendant à la voirie ;

CONSIDÉRANT que dorénavant Monsieur Turpin fera 10 heures par semaine au poste de Directeur du service incendie;

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QUE Le maire et la directrice générale soient mandatés à signer un nouveau contrat de travail avec la modification d'horaire ainsi qu'un ajustement salarial de 27.7 %.

Adoptée à l'unanimité

2019-06-95 AFFICHAGE DU POSTE DE DIRECTEUR INCENDIE ADJOINT À L'INTERNE

CONSIDÉRANT que le Directeur incendie fera 10 heures par semaine;

CONSIDÉRANT que le Directeur incendie aura besoin d'un adjoint afin de combler les 10 heures qu'il ne fera plus;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE Le conseil municipal autorise la Directrice générale à ouvrir un poste de Directeur incendie adjoint à l'interne.

Adoptée à l'unanimité

2019-06-96 EMBAUCHE D'UN ÉTUDIANT DANS LE CADRE D'EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Namur a adressé une demande de financement dans le cadre d'Emplois d'été Canada 2019 pour étudiant ;

CONSIDÉRANT que la demande de financement a été approuvée par Emplois d'été Canada ;

CONSIDÉRANT que le poste a été affiché dans le journal local;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE Monsieur Zakary Vallée, étudiant, soit officiellement embauché par la municipalité à titre de journalier et selon les spécifications du poste à combler soit une durée de 8 semaines à raison de 35 heures semaine;

QUE La Directrice générale / Secrétaire-trésorière soit mandatée à signer les documents.

Adoptée à l'unanimité

2019-06-97 EMBAUCHE D'UN JOURNALIER CONDUCTEUR

CONSIDÉRANT que le poste de Journalier conducteur a été affiché dans le journal local;

CONSIDÉRANT que la candidature de Monsieur Mario Charron a été retenue;

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QUE L'embauche de Monsieur Mario Charron soit autorisée au poste de Journalier conducteur.

QUE Le conseil autorise la directrice générale et le maire à signer un contrat de travail avec ledit candidat.

Adoptée à l'unanimité

2019-06-98 CONTRAT DE TRAVAIL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT que le conseil désire accorder une augmentation salariale à la directrice générale;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE Le Maire soit mandaté à signer le nouveau contrat de travail avec l'ajustement salarial de 13.8 %.

Adoptée à l'unanimité

2019-06-99 ACHAT DE DVD - NAMUR MON PARADIS

CONSIDÉRANT l'offre de vente de DVD à prix réduit de Monsieur Jacques Landry ;

CONSIDÉRANT que ledit DVD a été tourné exclusivement dans les forêts de la Municipalité de Namur;

Il est proposé par Monsieur Steve Leggett

QUE La Municipalité de Namur achète 100 DVD au prix de 2 \$ chacun auprès de Monsieur Jacques Landry.

Adoptée à l'unanimité

2019-06-100 AUTORISATION FEUX D'ARTIFICE - FÊTES NAMUROISES

CONSIDÉRANT qu'un feu d'artifice est prévu le 6 juillet 2019 lors des festivités des Fêtes Namuroises;

CONSIDÉRANT qu'un formulaire d'autorisation doit être rempli pour la tenue de l'évènement;

CONSIDÉRANT que ledit feu sera fait au terrain de soccer;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE La Municipalité de Namur autorise le feu d'artifice au terrain de soccer et que le Directeur du service incendie soit autorisé à signer le formulaire.

Adoptée à l'unanimité

2019-06-101 APPROBATION DES COMPTES PAYABLES

CONSIDÉRANT que la Directrice générale / Secrétaire-trésorière atteste qu'il y a les fonds disponibles pour les dépenses ci-dessous décrites ;

Il est proposé par Monsieur Guy Gauthier

QUE Le paiement des comptes payés au montant de 6 611,39 \$ apparaissant à la liste des chèques émis soit approuvé.

QUE Le paiement des comptes à payer au montant de 79 129,34 \$ apparaissant à la liste datée du 31 mai 2019 soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT DU MAIRE

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2018

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, le maire, M. Gilbert Dardel, fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018, tel que vérifié par la Société de comptables professionnels agréés Charlebois et Gratton, CPA Inc., lequel rapport est déposé séance tenante et sera publié conformément à notre règlement numéro 194 concernant les modalités de publication de la municipalité ainsi que sur le site internet de la municipalité.

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION D'UN CONSEILLER

Conformément à l'article 316 alinéa 3 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), la directrice générale dépose la lettre de démission du conseiller au poste # 4 Monsieur Fernand Gemme signée en date du 29 mai 2019.

2019-06-102 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE La séance soit levée et terminée. Il est 20 h 15.

Adoptée à l'unanimité

Gilbert Dardel
Maire

Marie-Pier Lalonde Girard
Directrice générale, Secrétaire-trésorière